

**Sujet :** [INTERNET] enquete ZAC Douains

**De :**

**Date :** 12/05/2023 15:42

**Pour :** pref-projet-zacdouains@eure.gouv.fr

**Copie à :**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-joint mes observations concernant l'enquête sur la ZAC de Douains. Je regrette une fois encore son caractère restrictif puisqu'elle ne concerne que le traitement des eaux de pluie sans envisager celui des eaux usées.

On ne traite pas des installations susceptibles de s'y installer relevant selon l'article 214-3 d'une autorisation administrative. IL serait nécessaire de préciser qu'à raison de la proximité des habitations préexistantes et du nombre de personnes circulant dans la zone nord depuis l'établissement du village de marques, il est impérativement nécessaire d'exclure les usines relevant des lois SEVESO et de celles relevant du règlement ICPE.

On ne voit pas le problème lié à l'augmentation de la circulation et des risques devant l'insuffisance du réseau routier actuel .

On ne considère pas non plus l'impact qu'aurait ce projet sur les communautés voisines par les diverses pollutions entraînées (bruit, pollution de l'air et des sols...) et leur éventuelle protection.

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte de ces quelques observations , je vous prie de croire à toute ma considération.

Françoise Alt,

Maitre de conférences honoraire à la faculté de droit de Rouen

la Heunière

—Pièces jointes :—

---

ZAC eau de pluie1 dernière version.pdf

118 Ko